

Reconversion à l'ordre du jour

Libérés de toute occupation depuis le début de l'été, les locaux du LP de Conflans ont été visités hier matin par la municipalité, qui souhaite y installer divers organismes ou associations. Mais d'importants travaux sont indispensables, et une étude globale s'impose avant toute chose...

C'est un véritable labyrinthe qu'ont découvert hier matin élus et fonctionnaires de la municipalité, en visitant les locaux de l'ancienne annexe de Conflans du LP du Grand Arc. Depuis le début du siècle plusieurs bâtiments ont été juxtaposés, mêlant une architecture souvent élégante, comme celle par exemple de la chapelle, à une grisaille bétonnée de bien peu d'intérêt. D'où un plan de circulation intérieure des plus fantaisistes, mais qui finalement ne manque pas de charme avec ses escaliers en pierre, ses passages souterrains, et ses couloirs au parquet grinçant. Il y a là plusieurs milliers de mètres carrés inutilisés (impossible de dire combien pour l'instant !), qui intéressent au plus au point la ville. Ce qui explique la visite organisée hier matin en présence du maire Henry Dujol, de très nombreux élus et fonctionnaires municipaux, des représentants des HLM, des organismes de formation, et du directeur du Conservatoire M. Christophe Guyard.

Les projets ne manquent pas pour donner une seconde vie à cet ensemble architectural. Le Dr Dujol ne cache pas qu'il y verrait bien une mini-cité universitaire, rassemblant toutes les sections post-Bac (BTS...) existant actuellement à Albertville, ainsi qu'un internat. L'idée est séduisante mais elle revient à créer à Conflans une annexe du Lycée Jean Moulin... Le GRETA cherche également de nouveaux locaux. Et dans la perspective d'une fusion des GRETA des deux Savoies, le lieu conviendrait parfaitement. Le Conservatoire de musique et de danse se trouve dans la même situation, trop à l'étroit Avenue Cdt Dubois. Parallèlement de nombreuses associations, sportives ou non, ont effectué des démarches auprès de la ville afin d'obtenir des locaux adaptés. C'est notamment le cas du club de tennis de table, c'est aussi celui du Petit Cirque Ensoleillé.

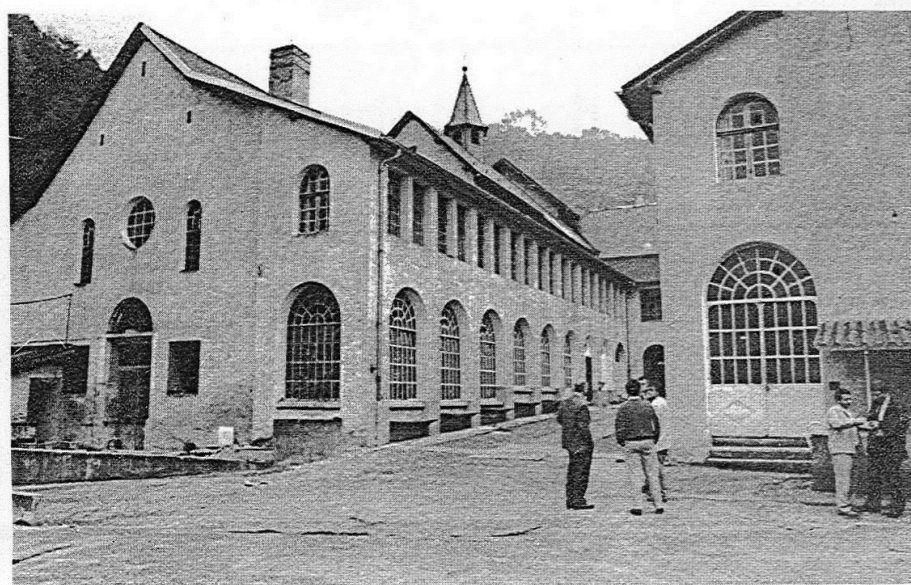
Dès lors la solution la plus raisonnable passe par une étude globale confiée à un architecte, après que chaque organisme de



mandeur ait fait la liste de ses besoins. Une solution qui réclame un peu de temps, et surtout de l'argent pour les travaux de mise

en conformité. Ce qui pèsera peut-être lourd dans la balance...
Pierre FAYOLLE

Le statut de ces locaux ne permet pourtant pas d'y faire n'importe quoi. En effet, une convention de mise à disposition lie encore la ville au Ministère de l'Education nationale. Ce qui implique deux choses : soit cette convention doit être annulée et la ville reprendrait alors intégralement possession des locaux, dans l'état qui était le leur à la fin de l'année scolaire 1991/92 (précision utile car de nombreuses dégradations ont été constatées hier matin : vitres brisées, etc...); soit la convention perdure, et l'enseignement doit rester la vocation première des bâtiments. A moins qu'il y ait une troisième lecture de la convention : l'abandon de cette annexe par le LP du Grand Arc entraîne automatiquement l'annulation de la convention.



Conflans 2 octobre 2014